

Budget primitif 2013

Rapport de présentation

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2013 s'inscrit dans la continuité de l'action municipale et traduit plus que jamais notre volonté d'améliorer l'attractivité de notre Ville, d'élargir l'offre de services proposés aux Déodatien et de soutenir l'activité économique des entreprises.

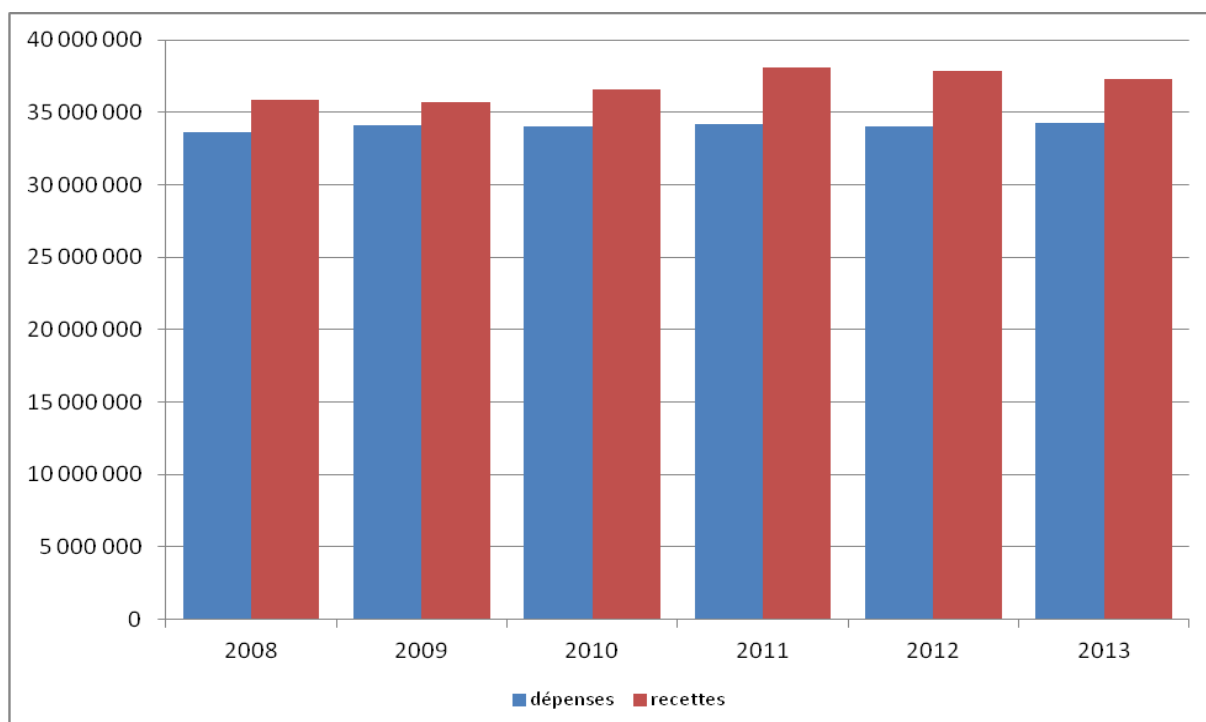
Dans un contexte de plus en plus difficile et incertain, la gestion dynamique et rigoureuse de nos dépenses, mais aussi de nos ressources, a permis d'atteindre ces objectifs sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter les taux d'imposition.

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 36 055 311,00 € auquel s'ajoute le résultat reporté de 1 269 545,83 €, soit un budget de 37 324 856,83 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 34 303 935,83 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de **3 020 921,00 €**.



1/ Les recettes de fonctionnement

	Voté 2012	Réalisé 2012	BP 2013
002 résultat de fonctionnement reporté	1 288 498,33	1 288 498,33	1 269 545,83
013 remboursements sur rémunération	313 200,00	259 561,20	221 000,00
70 produits des services	2 117 450,00	2 670 204,49	1 800 972,00
73 impôts et taxes	21 144 165,00	21 226 253,17	21 179 400,00
74 dotations et participations	12 421 327,00	12 440 548,27	12 161 100,00
75 produits de gestion courante	242 100,00	182 207,12	256 400,00
76 produits financiers	13 000,00	11 294,10	2 500,00
77 produits exceptionnels	186 000,00	1 842 331,08	80 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions	5 755,00	5 755,00	
total recettes réelles	37 731 495,33	39 926 652,76	36 970 917,83
recettes d'ordre	351 430,00	355 733,41	353 939,00
total recettes de fonctionnement	38 082 925,33	40 282 386,17	37 324 856,83

L'instruction budgétaire et comptable M14 impose, depuis sa réforme de 2006, que les produits de cession soient prévus en section d'investissement mais réalisés en section de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle le montant de recettes réalisé apparaît très supérieur aux montants votés.

Hors produit des cessions, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de -2,04 % par rapport au voté 2012 et de -3,49 % par rapport au réalisé 2012.

Au moment de l'arrêt des chiffres du budget primitif, le 29 mars 2013, trois dotations n'étaient pas encore notifiées par l'Etat :

- La dotation de solidarité urbaine (1 777 290 € en 2012)
- La dotation nationale de péréquation (227 840 € en 2012)
- La dotation de développement urbain (349 142 € en 2012)

Dans ces conditions, le budget présenté aux conseillers municipaux ne peut être exhaustif mais a été élaboré sur des hypothèses prudentes et réalistes.

1.1/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les bases fiscales prévisionnelles de Taxe d'Habitation (TH) et de Taxe Foncière (TF) connaissent une progression légèrement supérieure à la revalorisation forfaitaire inscrite dans la loi de finances (+1,8 %), traduisant l'augmentation physique de la matière imposable.

Le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), **seule composante de l'ex Taxe Professionnelle dont le taux est voté par le Conseil Municipal**, est en recul, alors que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), calculées par l'Etat, **stagnent** par rapport à 2012, tout comme le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, démontrant une nouvelle fois la perte d'autonomie financière pour les collectivités locales après la réforme de la Taxe Professionnelle.

Comme prévu lors de son instauration en 2012, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC, péréquation « horizontale ») progresse significativement (+55 %) pour atteindre, en solde net, 172 000 €. Au 29 mars 2013, seul le solde est connu. Le montant versé à la commune et celui de la contribution communale au FPIC n'ont pas encore été notifiés.

Malgré un léger fléchissement du produit global des impôts et taxes à 21 179 400 €, contre 21 226 253 € comptabilisé au CA 2012, **le budget 2013 est construit sans augmentation des taux.**

La municipalité a ainsi maintenu inchangés les taux des impôts « ménages » pendant 16 ans (à l'exception de 2010), ce qui représente une baisse du produit fiscal total correspondant au taux de l'inflation.

1.2/ chapitre 74 – dotations et participations

Le montant de la dotation forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), sera de 7 032 200 € **en diminution de 101 000 €.**

La loi de finances pour 2013 a prévu une augmentation moyenne de la Dotation de Solidarité Urbaine de 8,75 %. Dans l'attente de sa notification, son montant a été estimé, prudemment, à 1 900 000 € (chiffre 2012 : 1 777 290 €).

La Dotation Nationale de Péréquation (péréquation « verticale ») a été estimée à 230 000 €, en stabilité par rapport à 2012.

La baisse des dotations de compensation des exonérations fiscales de taxe d'habitation (-3,7 %), taxe foncière (-15,6 %) et taxe professionnelle (-16,8 %) représente une perte de recettes pour la ville de 116 000 €.

La dotation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse continue de s'effondrer avec un montant estimé à seulement 900 000 € (-100 000 € par rapport à 2012), alors qu'il était d'environ 1 300 000 € en 2008.

Globalement, les dotations qui représentent 34 % des recettes réelles de fonctionnement, connaissent une régression de -2,25 %.

Les autres recettes de fonctionnement ne connaissent pas de changements significatifs.

2/ Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2012	Réalisé 2012	BP 2013
022 dépenses imprévues	-	-	20 000,00
011 charges à caractère général	9 444 684,33	9 006 274,29	9 231 184,83
012 charges de personnel	17 200 000,00	17 160 918,19	17 030 000,00
65 subventions et participations	4 069 110,00	3 962 895,18	4 220 734,00
66 charges financières	1 610 100,00	1 588 976,98	1 630 000,00
67 charges exceptionnelles	4 660 580,00	4 599 211,30	883 905,00
68 dotations aux amortissements	13 000,00	11 663,38	53 000,00
014 atténuations de recettes	63 706,00	12 361,95	68 000,00
total dépenses réelles	37 061 180,33	36 342 301,27	33 136 823,83
dépenses d'ordre	1 021 745,00	2 670 539,07	1 167 112,00
total dépenses de fonctionnement	38 082 925,33	39 012 840,34	34 303 935,83

2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

La recherche d'économies et l'optimisation des coûts demandés à l'ensemble des services municipaux, tout en garantissant un haut niveau de qualité et de diversité des prestations et services proposés aux déodatés, permettront cette année de réduire très significativement les charges à caractère général de **-2,05 % par rapport au voté 2012**.

Compte tenu d'une inflation attendue en 2013 de +1,7 %, cette réduction est en réalité de -3,75 %.

A titre d'exemple, les crédits inscrits aux comptes 60623 (alimentation), 6232 (fêtes et cérémonies) et 6257 (réceptions), qui retracent notamment les « frais de bouches », ont été réduits de près de 50 000 € entre 2011 et 2013.

2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), instaurée en 2009, se poursuit et permet, grâce à une rationalisation accrue des services et au renforcement de la professionnalisation des agents municipaux, de réduire la masse salariale pour la troisième année consécutive, tout en augmentant la qualité du service rendu aux Déodatés.

2.3/ autres chapitres

Le chapitre 65 – subventions et participations – est en augmentation de +3,73 %, principalement en raison de la participation de la Ville au financement de la nouvelle maison de retraite au travers de la subvention accordée au CCAS, et à l'augmentation de la subvention à la Caisse des Ecoles.

Le chapitre 66 – charges financières – est maintenu, par mesure de prudence, à son niveau de 2012.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les participations versées aux budgets annexes. Le montant inscrit est en recul de -4,26 % (hors transfert AquaNova America en 2012) démontrant ainsi que les efforts fournis pour réduire les coûts de fonctionnement ne se limitent pas au budget principal.

Le chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions – est abondé cette année, outre la provision habituelle et réglementaire pour garanties d'emprunts, d'une provision de 40 000 € pour risque dans le cadre de l'action en justice menée par les écoles privées déodatienues contre la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Pour mémoire, l'inscription d'une provision dès le début de la procédure est rendue obligatoire par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le chapitre 014 – atténuations de recettes – intègre la contribution de la ville au FPIC (cf. commentaires du chapitre 73) dont le montant définitif n'est pas encore connu à la date de l'arrêté des comptes du budget primitif.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

	Restes A Réaliser	Nouveaux crédits	BP 2013
001 solde d'investissement reporté		975 395,91	975 395,91
10 dotations, fonds divers et réserves	-	1 118 000,00	1 118 000,00
13 subventions d'équipement	1 155 694,71	530 900,00	1 686 594,71
16 emprunts et dettes assimilées	-	-	-
27 autres immobilisations financières	-	37 500,00	37 500,00
024 cessions	955 000,00	1 168 400,00	2 123 400,00
total recettes réelles	2 110 694,71	3 830 195,91	5 940 890,62
recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)		1 765 074,00	1 765 074,00
total recettes d'investissement	2 110 694,71	5 595 269,91	7 705 964,62

Le Fonds de Compensation de la TVA, calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en N-1, est inscrit à hauteur de 878 000 €. Une progression de 40 000 € qui confirme l'amélioration de notre niveau d'exécution en 2012 (71,26 %).

Les crédits inscrits au chapitre 13 – subventions – intègrent, en report, les subventions à percevoir pour la restructuration de l'Espace Georges Sadoul et divers travaux de voirie ainsi qu'une partie de la Dotation de Développement Urbain (DDU). En nouveaux crédits, sont inscrits essentiellement la DDU et le produit des amendes de police.

L'ensemble de ces recettes, auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 3 020 921 €, permettront de réaliser les investissements prévus au budget primitif 2013 sans nouvel emprunt.

Ainsi, le remboursement de la dette réalisé cette année correspondra à la totalité du capital remboursé, à savoir la somme – considérable – de 2 400 000 €.

2/ Les dépenses d'investissement

	Restes A Réaliser	Nouveaux crédits	BP 2013
10 dotations et subventions	85 320,00	95 000,00	180 320,00
13 subventions d'équipement	-	10 000,00	10 000,00
16 remboursement capital des emprunts	5 000,00	2 406 000,00	2 411 000,00
20 immobilisations incorporelles	201 389,77	292 277,00	493 666,77
21 immobilisations corporelles	1 604 426,46	4 776 512,89	6 380 939,35
23 travaux en cours	249 058,50	-	249 058,50
26 participations et créances rattachées	-	50 000,00	50 000,00
total dépenses réelles	2 145 194,73	7 629 789,89	9 774 984,62
dépenses d'ordre		951 901,00	951 901,00
total dépenses d'investissement	2 145 194,73	8 581 690,89	10 726 885,62

Au-delà de l'achèvement des grands projets structurants (Aqua Nova America, NEF, maison de retraite), les principaux investissements inscrits au budget 2013 sont :

Informatique et réseaux

- Extension du réseau de fibre optique : 131 000 €
- Matériel et logiciels informatique : 181 000 €

Services techniques

- Tracteur + équipement : 142 000 €
- Véhicules et matériel technique pour le CTM : 203 000 €
- Aménagement des locaux rue Carbonnar : 200 000 €

Cimetières

- Aménagement des cimetières : 38 000 €
- Menuiseries extérieures maison du gardien cimetière RD : 9 500 €

Communication

- Entrée au capital de Vosges Télévision : 50 000 €

Commerce

- Sonorisation du centre ville : 15 000 €

Education

- Etanchéité toiture école Vincent Auriol : 80 000 €
- Isolation extérieure et façade école Vincent Auriol : 200 000 €
- Menuiseries écoles Vincent Auriol : 135 000 €
- Cour de récréation école Paul Elbel : 70 000 €

- Peinture façades école Jacques Prévert : 30 000 €
- Peinture école Gaston Colnat : 50 000 €
- Classes mobiles et TBI : 36 800 €

Culture

- Accès et parking médiathèque Victor Hugo : 40 000 €
- Aménagement musée Pierre Noël : 178 000 €

Sports

- Isolation extérieure et menuiseries POJC : 250 000 €
- Réaménagement terrain multiactivités Kellermann : 70 000 €
- Parquet POJC : 35 000 €
- Terre battue courts de tennis : 20 000 €
- Stores gymnase Léo Lagrange : 8 000 €

Solidarité

- Retournement entrée et accessibilité centre social Lucie Aubrac : 80 000 €
- Menuiseries centre social St Roch (1^{ère} tranche) : 60 000 €

Voirie

- Rue Yvan Goll : 186 000 €
- Champ du Pair : 108 000 €
- Garde-corps de la Meurthe : 80 000 €
- Eclairage public (marché à bons de commande) : 40 000 €
- Voirie (marché à bons de commande) : 300 000 €
- Aménagement rue Jean Jaurès : 60 000 €
- Mise en peinture des Normiers : 50 000 €

Développement Durable

- Jardins familiaux : 45 000 €

Tourisme

- Camping : 110 000 €
- Peinture structure et stores intérieurs Tour de la Liberté : 81 000 €

Autres bâtiments

- Protection des vitraux église St Martin : 15 000 €
- Réserve pour acquisitions foncières : 280 000 €
- Remplacement vitrage hall du marché : 48 000 €
- Ascenseur institut de géographie : 190 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, dont la qualité fait déjà figure de référence au niveau national, se poursuit avec la rénovation de quatre stations de neutralisation et le remplacement des derniers branchements en plomb.

Il est important de rappeler que les prix de l'eau et de l'assainissement connaîtront une baisse significative en 2013 suite à la décision du conseil municipal du 21 décembre 2012.

LE BUDGET ORDURES MENAGERES

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inchangé par rapports aux exercices précédents. Son produit permet de financer, outre la collecte et le traitement des déchets, les outils de communication sur le tri sélectif, une étude sur l'instauration de la redevance incitative ou encore, en investissement, l'installation de conteneurs semi enterrés.

LE BUDGET DE LA REGIE DE SPECTACLES

Après une année de transition en raison de la restructuration de l'Espace Georges Sadoul, ce budget reprend la progression de son activité. A noter que le fonctionnement de la NEF est comptabilisé dans ce budget.

LE BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le financement du centre aqualudique AquaNova America a été intégré à ce budget en fin d'année 2012, c'est pourquoi le montant des reports de crédits d'investissement est extrêmement élevé. Notamment en recettes où sont inscrites les subventions de nos partenaires, à savoir le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général des Vosges et l'Etat au travers du Centre National pour le Développement du Sport.

LE BUDGET ORU

L'opération touche à sa fin, l'un des derniers grands chantiers, la NEF, se terminera cette année avec une ouverture prévue fin septembre. Le montant des travaux de ce grand équipement s'élève à 4,4 millions d'euros, cofinancé par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et subventionné par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, la Région Lorraine et le Département des Vosges.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES (forêts, assainissement non collectif, parking et office déodatien du tourisme) ne connaissent pas d'évolution significative.